

## Séance du 5 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le cinq mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf Mme PETITJEAN Katya, excusée, Mme DA SILVA Karine, Mme DUCHESNE Madeleine a donné pouvoir à M. BARRIER Patrice.

Monsieur TIAFFAY Patrice a été nommé secrétaire.

**Date de convocation** : 22 février 2019

Le compte-rendu de la séance du 5 février 2019 est lu et approuvé.

### **I – Délibérations**

#### ➤ **N° 33/2019 Exploitation de la fourrière automobile – Convention de mandat avec la ville de Reims**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-41-3 et L 5211-25-1,

Vu le contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de la fourrière automobile signé le 13 avril 2015 entre la Communauté d'Agglomération de Reims (dite « Reims métropole ») et la Société Auto Club Dépannage,

Vu l'arrêté du Préfet de la Marne du 15 septembre 2016, créant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusionextension-transformation en communauté urbaine notamment de plusieurs intercommunalités, dont « Reims métropole »,

Vu l'arrêté du Préfet de la Marne du 21 novembre 2018, portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Grand Reims n'étant plus compétent en matière de fourrière automobile, ladite compétence est rendue aux 16 communes membres de l'ex « Reims métropole », dont la Commune de Taissy,

Considérant que la Commune de Taissy entend rester dans le contrat de délégation de service public susvisé pour l'exploitation de la fourrière automobile,

Considérant qu'afin de faciliter l'interface avec le délégataire du service public de la fourrière automobile, les communes autres que la Ville de Reims parties au contrat de DSP afférent, entendent donner mandat à celle-ci pour, chacune en ce qui les concernent, les représenter administrativement dans les relations avec le Délégué pour la durée restante du contrat,

Considérant que le mandat financier est en l'espèce prohibé,

Vu le projet de convention de mandat joint à la présente délibération,

Vu le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation pour l'exploitation de la fourrière automobile joint à la présente délibération,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour,

Décide,

1/ D'acter que la Commune de Taissy reste dans le contrat de DSP pour l'exploitation de la fourrière automobile signé le 13 avril 2015 entre « Reims Métropole » et la Société Auto Club Dépannage,

- 2/ D'approuver la convention de mandat jointe à la présente délibération en lien avec l'exécution du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile,  
3/ D'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile,  
4/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mandat et ledit avenant n°1 au contrat de délégation de service public, ainsi qu'à effectuer toutes diligences pour leur exécution.

➤ **N° 34/2019 Aménagements au sein de la RNR Trou du Leu – Validation du projet**

Le marais « Les Trous de Leu » a été classé en Réserve Naturelle Régionale (RNR) le 20 janvier 2014. Le conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne (CENCA) en a été nommé gestionnaire par le Conseil Régional et assure les travaux d'entretien et/ou de restauration écologique.

Pour poursuivre sur la voie des engagements de préservation des habitats et espèces protégées, un projet d'aménagements pédagogiques a été élaboré et validé par le comité consultatif de la RNR en décembre 2017. 2 classes de CM1-CM2 du groupe scolaire Emile Bruyant ont été associées.

Une subvention est sollicitée auprès du Grand Reims dans le cadre du nouveau règlement d'aides pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° CC-2018-194 du 27 septembre 2018 de la communauté urbaine du Grand Reims mettant en place un dispositif d'aide en faveur des projets d'investissement de ses communes membres et associations pour favoriser la réalisation d'actions de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel,

Considérant que le projet du CENCA s'inscrit dans ce dispositif,

Après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour,

Valide le projet du CENCA et émet un avis favorable à sa réalisation.

➤ **N° 35/2019 Acquisition de la parcelle AH 65 pour un tiers indivis**

Dans le cadre de la modification du PLU et de l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Poteaux, la commune peut se positionner sur la parcelle AH 65 d'une superficie de 12 805 m<sup>2</sup>. En effet, cette parcelle est en indivision entre PLURIAL NOVILIA, la famille BARTHELEMY et la famille BRIMONT-GERARD, pour laquelle, suite à un long travail, le généalogiste a retrouvé l'ensemble des indivisaires.

La commune souhaitant conserver l'initiative de l'aménagement sur ce secteur peut décider d'acquérir le tiers appartenant à la famille BRIMONT-GERARD avant que les indivisaires changent. La commune devra travailler avec le bailleur puisque le SCOT impose en plus de la règle de densité, de respecter 15% de logements aidés. L'ensemble du secteur est régi par la règle de l'aménagement d'ensemble.

Le prix de cette parcelle est arrêté à 41,12€/m<sup>2</sup>, soit une enveloppe de 175 000 € pour un tiers.

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que cette acquisition n'est pas soumise à l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettra de commencer à maîtriser le foncier nécessaire à l'évolution de ce secteur,

Après en avoir délibéré, par treize voix pour et quatre abstentions (THOURAULT S., ROYER JM, DAUBENFELD N., TESTARD C.),

1°) décide d'acquérir la parcelle cadastrée AH 65 d'une superficie de 12 805 m<sup>2</sup> pour un tiers indivis appartenant à la famille BRIMONT- GERARD moyennant le prix de 41,12€/m<sup>2</sup>, soit 13,71€/m<sup>2</sup> pour un tiers,

2°) autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, ainsi que tous documents y afférents,

3°) charge M<sup>e</sup> Isabelle CIRET-DUMONT, notaire, 29, boulevard Foch à Reims à rédiger l'acte correspondant.

➤ **N° 36/2019 Actualisation du tableau des emplois communaux**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 3274 du 30 juin 2003, n° 3649 du 28 juin 2007 et n° 30/2015 du 21 mai 2015 créant 1 poste d'attaché principal, 2 postes d'attaché et 1 poste de rédacteur à temps complet,

Vu la délibération n° 3868 du 24 juillet 2008 créant un poste de rédacteur chef à temps complet,

Vu les délibérations n° 19/2018 du 21 février 2018, n° 2/2009 du 13 janvier 2009, n° 3659 du 20 septembre 2007, n° 3406 du 20 janvier 2005, n° 2944 du 27 avril 2000, n° 2848 du 3 décembre 1998, n° 2821 du 3 septembre 1998 créant 1 poste d'adjoint administratif à 22/35°, 1 poste d'adjoint administratif de 2° classe pour 30/35°, 1 poste d'adjoint administratif principal de 1° classe à temps complet, 2 postes d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps complet et 2 postes d'agents administratifs à temps complets,

Vu les délibérations n° 3612 du 1 février 2007, n° 58/2016 du 22 septembre 2016, n° 3864 du 24 juillet 2008, n° 46/2011 du 15 septembre 2011, n° 2/2009 du 13 janvier 2009, n° 3674 du 25 octobre 2007, n° 3637 du 31 mai 2007 et n° 3545 du 30 mars 2006 créant 1 poste d'adjoint technique principal de 1° classe à temps complet, 3 postes d'adjoints techniques de 1° classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique de 2° classe à 20/35°, 1 poste d'adjoint technique de 2° classe à 26/35°,

Vu les délibérations n° 3511 du 24 janvier 2006 et n° 3577 du 12 septembre 2006 créant 1 poste d'agent de maîtrise et 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,

Vu les délibérations n° 34/2018 du 19 juin 2018, n° 21/2016 du 25 février 2016, n° 2998 du 22 décembre 2000 et n° 2953 du 29 juin 2000 créant 1 poste d'ATSEM principal de 2° classe à 28/35°, 1 poste d'ATSEM principal de 2° classe à temps complet et 2 postes d'ATSEM de 1° classe à temps complet,

Vu la délibération n° 55/2013 du 5 septembre 2013 créant 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à 9/35°,

Vu les différents décrets portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, organisation des carrières et statut particulier des cadres d'emplois,

Considérant la nécessité de créer un poste de technicien principal territorial de 2° classe à temps complet pour le poste de directeur des services techniques,

Considérant la nécessité de créer un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de permettre un avancement de grade à un agent,

Etablit comme suit la concordance des postes entre l'ancienne et la nouvelle dénomination :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	Catégorie
<b>Filière administrative</b>		
Attaché principal	Attaché principal	A
Attaché	Attaché	A
Rédacteur	Rédacteur	B
Rédacteur Principal	Rédacteur principal 2° classe	B
Rédacteur Chef	Rédacteur principal 1° classe	B
Adjoint administratif de 2° classe	Adjoint Administratif	C
Adjoint administratif de 1° classe	Adjoint administratif principal de	C

Adjoint administratif principal de 2° classe	2° classe	
Adjoint administratif principal de 1° classe	Adjoint administratif principal de 1° classe	C
<b>Filière Technique</b>		
Adjoint technique de 2° classe	Adjoint technique	C
Adjoint technique de 1° classe	Adjoint technique principal de 2° classe	C
Adjoint technique principal de 2° classe		C
Adjoint technique principal de 1° classe	Adjoint technique principal de 1° classe	C
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C
Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	C
<b>Filière sociale</b>		
ATSEM principal de 2° classe	ATSEM principal de 2° classe	C
ATSEM de 1° classe		C
<b>Filière sportive</b>		
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives	B

Arrête comme suit la liste des emplois communaux ouverts à la date du 5 mars 2019 :

Catégorie	Grade	D.H.S.	Nombre	E.T.P.	Total
<b>Filière administrative</b>					
A	Attaché	35	2	2	2
A	Attaché principal	35	1	1	1
B	Rédacteur	35	1	1	1
B	Rédacteur principal 2° classe	35	1	1	1
B	Rédacteur principal 1° classe	35	1	1	1
C	Adjoint administratif	35	2	2	3,49
C	Adjoint administratif	30	1	0,86	
C	Adjoint administratif	22	1	0,63	
C	Adjoint administratif principal de 2° classe	35	2	2	
C	Adjoint administratif principal de 1° classe	35	2	2	
<b>Filière Technique</b>					
C	Adjoint technique	35	6	6	7,31
C	Adjoint technique	20/35	1	0,57	
C	Adjoint technique	26/35	1	0,74	
C	Adjoint technique principal de 2° classe	35	3	3	
C	Adjoint technique principal de 1° classe	35	1	1	
C	Agent de maîtrise	35	1	1	
C	Agent de maîtrise principal	35	1	1	
B	Technicien principal de 2° classe	35	1	1	1
<b>Filière sociale</b>					
C	ATSEM principal de 1° classe	35	1	1	4,80
C	ATSEM principal de 2° classe	35	3	3	
C	ATSEM principal de 2° classe	28/35	1	0,80	
<b>Filière sportive</b>					
B	Educateur des APS	9/35	1	0,26	0,26

## **II – Grand Reims**

Aucune réunion de bureau, ni de conseil communautaire n'ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal.

### **III – Commissions**

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

#### Jeunesse et Sports

Suite aux nombreuses dégradations constatées, une réunion a été organisée avec les présidents d'association pour tenter de trouver des solutions à mettre en place. Il est arrêté qu'un cahier de suivi sera mis en place dans chaque salle sur lequel chaque association devra indiquer les dysfonctionnements constatés lors de la prise de chaque créneau horaire.

#### Conseil Municipal Enfants

La Journée des Familles, organisée en association avec la Caisse des Ecoles et le Comité des Fêtes, aura lieu le 30 mars.

Le « Taissotin Junior » du mois de mars a été rédigé. Il contiendra, entre autre, le bulletin pour le renouvellement du conseil municipal enfants ouvert aux élèves de CM1, CM2 et 6°.

Enfin, une réflexion a été menée sur le renouvellement de jeux des aires sur les 2 ou 3 prochaines années.

#### Voirie

La commission a validé le devis de l'entreprise GOREZ pour la poursuite du cheminement piétonnier entre Saint-Léonard et l'aire de covoiturage de Taissy le long du RD8E pour avoir une continuité avec la commune de Saint-Léonard.

Il est confirmé que le Grand Reims projette la réalisation d'un cheminement entre la passerelle et le terrain de boules dans le cadre de la coulée verte. Les difficultés rencontrées par rapport à l'utilisation par des engins motorisés de la sente piétonne sont remontées au Grand Reims, des solutions adaptées seront mises en place.

La fin des travaux rue des Vigneuls est fixée, en principe, à la fin mars.

#### Ecole élémentaire Conseil d'Ecole

Un compte-rendu du conseil d'école de l'élémentaire est fait. Différents points seront à revoir et à préciser avec l'école.

### **IV – Questions diverses**

L'Agence de Développement Touristique de la Marne a invité la commune de Taissy au salon « Destination Marne » et, plus particulièrement, au 8<sup>ème</sup> rendez-vous de la Marne Fleurie le 1<sup>er</sup> mars organisé avec le Conseil Départemental, au cours duquel des tables rondes sur les initiatives communales exemplaires 2018 étaient organisées. Les services techniques de Taissy étaient remarqués pour la mise en place de l'atelier « Eco'logique » avec l'école maternelle. Mes LABE, DESMAREST et Mme BENOIT ont présenté leur projet lors de la table ronde « Action Pédagogique ». C'est une belle valorisation du travail des services techniques avec les écoles.

Le Cahier de Doléances a été remonté aux services de la Préfecture pour le 21 février. 5 sollicitations ont été enregistrées qui balayaient un grand nombre de sujets. Il en ressort également que la commune est bien le maillon principal de proximité.

Le calendrier de la formation des élus établi par l'Association des Maires de la Marne a été diffusé au conseil municipal.

Dans le dossier de l'allée des Termes, un courrier sollicitant la modification du cahier des charges du lotissement a été adressé à l'ensemble des propriétaires. La commune est dans l'attente du retour des avis. Une réunion sera organisée avec les élus pour la suite à donner.

Madame Thourault indique avoir eu des échanges informels avec Catherine Vautrin et une direction du Grand Reims au sujet de la vente de la parcelle dans le parc d'activités, des précisions sont attendues à destination du maire et des services internes pour explication.

Des remerciements sont adressés aux élus pour l'aide apportée pour l'organisation de la corrida.

**Prochaine réunion de conseil : 2 avril 2019**

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DESCHAMPS Isabelle
PETITJEAN Katya	BARRÈRE Céline	DA SILVA Karine
LEFORT Clément	DENZEZ Delphine	DAUBENFELD Nicole
ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire	MICHEL Rafaële
VIELLARD Vincent		